

## CFDT – CFTC – CGT – FO – SPAC – SUD Centrale

Une réunion s'est tenue le 11 avril avec M Rousseau accompagné de Mme Morin et Mme Phené du secrétariat général ainsi que de Mme Arcier, chef du SPIC.

Cette réunion demandée par les délégués syndicaux était initialement prévue sur la question des modalités de transfert des dossiers d'aides du FUI (fonds unique interministériel géré par la DGE) vers OSEO suite à la réunion du 8 janvier 2008 avec le directeur de cabinet du ministre. Elle a permis d'aborder la question de la fusion de trois directions : DGE, DCASPL et la Direction du tourisme, récemment annoncée.

### I - Transfert des dossiers d'aides du FUI vers OSEO

Une concertation a été menée au sein de la direction sur la gestion du stock des conventions en cours. En fonction des souhaits exprimés par les agents, la DGE a proposé au nouveau cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation de conserver la gestion du stock de conventions (projets de l'AAP 1 jusqu'à l'AAP 6), dans un souci d'optimisation et de continuité. Pour le moment, aucune réponse n'a été donnée.

OSEO devrait faire connaître les modalités d'organisation retenues pour assurer la gestion des aides. Sur la base du volontariat, certains agents de la DGE pourraient intégrer OSEO par détachement ou position hors cadre, à l'exclusion d'une mise à disposition, à condition qu'OSEO propose des postes à pourvoir.

### II - La fusion DGE, DCASPL et Direction du tourisme

Lors du conseil de modernisation des politiques publiques qui s'est réuni le 4 avril dernier, a été décidée la fusion entre la DGE, la DCASPL et la Direction du tourisme, ce qui devrait faire l'objet d'une réunion entre Madame Lagarde et les organisations syndicales.

Le périmètre de cette fusion pourrait être élargi à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (décision prise lors d'un prochain conseil RGPP en mai prochain ?).

Ni le calendrier ni les modalités de mise en œuvre de cette fusion ne sont arrêtés.

L'organigramme pourrait être finalisé à la fin de l'année 2008 et la création de la nouvelle direction dont l'intitulé n'est pas définitif, au 1er janvier 2009. Pour le moment, il n'y a pas d'information sur un regroupement géographique des directions.

En ce qui concerne le secteur de l'économie numérique, Luc Rousseau a précisé qu'il n'y aurait pas d'extension des compétences de la DGE par rapport aux attributions d'Eric Besson, secrétaire d'Etat chargé notamment du développement de l'économie numérique. La DGE reste sous l'autorité de Madame Lagarde.

### III- SESSI

Luc Rousseau a confirmé la fusion avec l'INSEE à l'exception de la sous direction des études.

Le Directeur général a assuré les représentants syndicaux qu'il y aurait une concertation sur les grandes lignes de cette réorganisation. Naturellement, nous serons vigilants à ce qu'elle ait bien lieu et que les personnels soient pris en considération. Une nouvelle réunion avec le Directeur général devrait avoir lieu sur ces sujets avant l'été.